



Portrait régional de l'eau

Bas-Saint-Laurent (Région administrative 01)

Note au lecteur

Ce document présente un portrait de l'eau pour la région du Bas-Saint-Laurent du point de vue de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréotouristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique et de ses problématiques régionales spécifiques. Il ne constitue pas un bilan exhaustif de l'état de l'eau pour la région.

Une première version de ce portrait a été élaborée dans le contexte de la vaste consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999, dont le rapport a été rendu public le 3 mai 2000. Cette première version ne respectait pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; elle devait donc être considérée comme un document de travail. Aussi, le ministère de l'Environnement a procédé à la révision du document dans le but de le publier. Le document actuel constitue donc la deuxième version du portrait régional de l'eau pour la région du Bas-Saint-Laurent.

Mise à jour : juillet 2000

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[5. Portrait municipal](#)

[6. Portrait industriel](#)

[7. Portrait agricole](#)

[8. Portrait faunique et récréo-touristique](#)

[9. Initiatives locales](#)

[Annexes](#)





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Bas-Saint-Laurent (Région administrative 01)

[1. Portrait socio-économique de la région](#)

[2. Portrait quantitatif de la ressource \(eau de surface\)](#)

[2.1 Rivières](#)

[2.2 Lacs](#)

[2.3 Barrages](#)

[3. Portrait qualitatif de l'eau de surface](#)

[3.1 Qualité de l'eau des rivières](#)

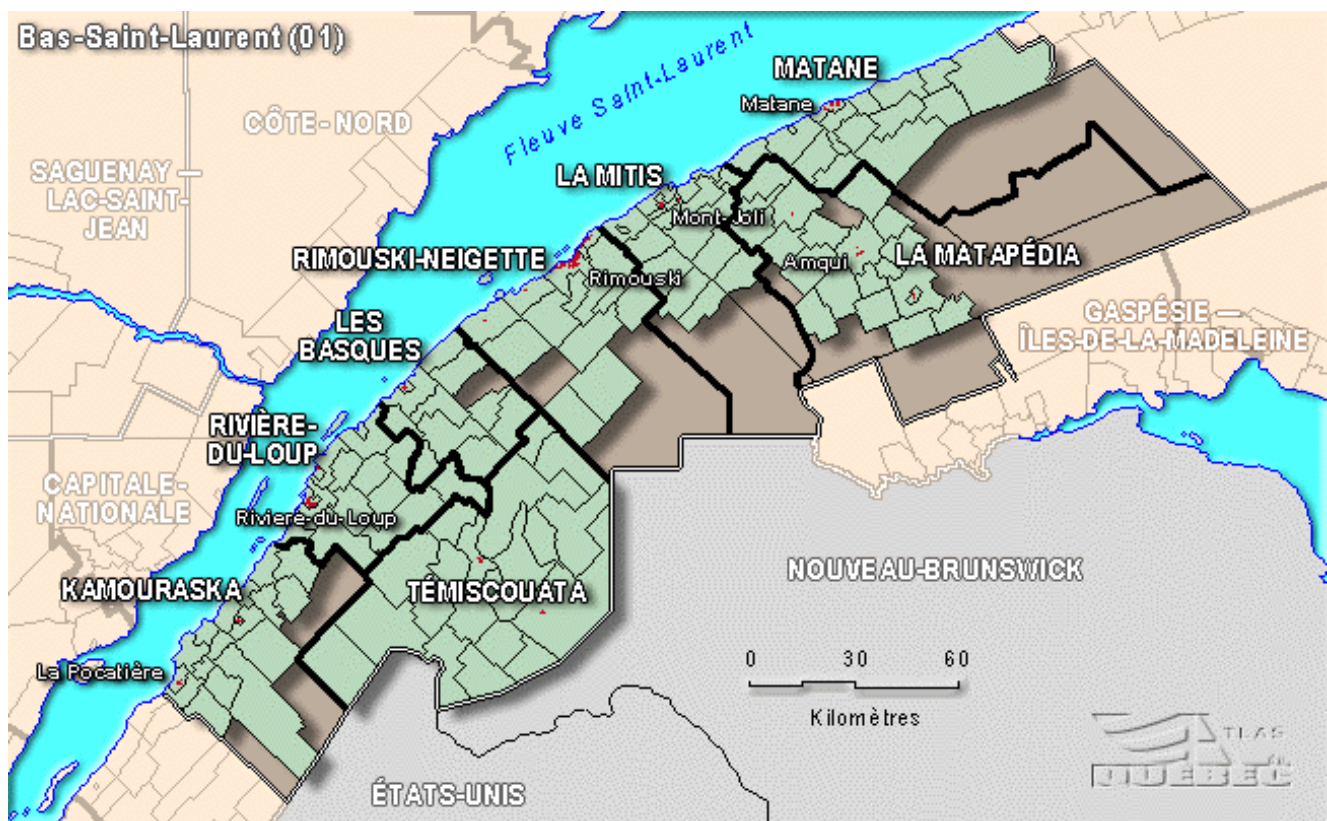
[3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau](#)

[3.3 Références des publications les plus récentes](#)

1. Portrait socio-économique de la région

Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, la région administrative du Bas-Saint-Laurent longe la côte sur 320 km. Sa superficie est de 22 404 km².

Les Appalaches qui traversent la région du Bas-Saint-Laurent du sud-ouest au nord-est sont coupées par deux vallées, celle de la Madawaska et celle de la Matapédia. Les plaines fertiles du littoral, les terrasses et les vallées se prêtent bien à l'agriculture, tandis qu'à l'intérieur des terres, les activités sont concentrées sur l'agriculture et l'exploitation forestière.



Source : Carte tirée de l'Atlas du Québec et de ses régions à l'adresse Internet : <http://www.atlasduquebec.qc.ca>

En décembre 1987, le Bas-Saint-Laurent est devenu une région autonome de l'Est du Québec. Elle compte 130 municipalités regroupées en 8 municipalités régionales de comté (MRC) ainsi que 17 territoires équivalents (réserves, établissements amérindiens et territoires non organisés). En 1997, la population de la région s'établissait à 206 064 personnes.

Tableau 1.1 : Population par division administrative

Division administrative (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC Kamouraska	23 215
MRC La Matapédia	20 883
MRC La Mitis	20 160
MRC Les Basques	10 204
MRC Matane	23 723
MRC Rimouski-Neigette	52 677
MRC Rivière-du-Loup	32 120
MRC Témiscouata	23 082

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristique	Donnée	
Population totale ¹ (habitants)	206 064	(1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	22 404	(1997)
Nombre de MRC ²	8	(1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	147	(2000)

Nombre d'établissements manufacturiers ³	351	(1998)
Nombre d'établissements miniers* en exploitation ⁴	39	(1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	85,6	(1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	15,6	(1997)
Taux de chômage ² (%)	16,3	(1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	20 811	(1996)
Emplois ² : secteur primaire (%)	7,2	(1997)
secteur secondaire (%)	16,6	(1997)
secteur tertiaire (%)	76,2	(1997)

* : Incluant les carrières, les sablières et les tourbières.

Sources :

1. Répertoire des municipalités du Québec, 1998.
2. Institut de la statistique du Québec.
3. Centre de recherche industrielle du Québec.
4. Ministère des Ressources naturelles.
5. Statistique Canada.

En 1995, le territoire forestier couvrait 85,6 % de la région du Bas-Saint-Laurent, dont 60 % en forêts publiques et 40 % en forêts privées. Pour sa part, le territoire agricole (incluant les boisés) représentait, en 1997, 15,6 % du territoire de cette région.

Le Bas-Saint-Laurent est l'une des régions productrices de ressources primaires du Québec; son économie repose sur l'agriculture, principalement sur les productions laitière et bovine ainsi que sur l'exploitation forestière. Cette dernière activité est tout aussi importante que l'agriculture comme en font foi les cinq papetières et les quelque 130 scieries qui y sont en exploitation. La pêche est une activité secondaire, tout comme l'exploitation minière avec 39 établissements miniers en exploitation en 1997.

En 1998, on trouvait 351 établissements manufacturiers dans la région du Bas-Saint-Laurent. L'industrie manufacturière présente une structure assez diversifiée et repose en grande partie sur la transformation des ressources primaires. La présence d'industries maritimes et métallurgiques de même que celle d'établissements d'enseignement collégial et universitaire contribuent fortement à l'économie régionale.



2. Portrait quantitatif de la ressource

(eau de surface)

2.1 Rivières

Les caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région sont présentées au tableau 2.1. Les débits (moyen, maximal, minimal) ont été calculés à partir de mesures relevées pendant plusieurs années d'observation (14 ans et plus). Les rivières Matapédia, Madawaska, Matane, Mitis et Rimouski ont chacune un bassin versant supérieur à 1 600 km². Pour connaître les délimitations de certains bassins versants de la région, on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau à la section 3 de ce document.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques des principales rivières de la région

Rivière	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximal (m ³ /s)	Débit minimal (m ³ /s)	Station ¹ de mesure	Années observées (nb)	Période observée
Matapédia	57,2	940,0	4,90	011507	28	1968-1996
Madawaska	48,6	442,0	1,42	011702	78	1918-1996
Matane	39,5	807,0	2,33	021601	70	1926-1996
Rimouski	30,5	530,0	1,61	022003	34	1962-1996
du Loup	18,6	306,0	0,28	022513	35	1961-1996
des Trois Pistoles	18,0	428,0	0,38	022301	31	1965-1996
Ouelle	16,2	427,0	0,27	022704	14	1982-1996
Neigette	9,4	200,0	0,21	021905	22	1974-1996
Blanche	4,4	84,1	0,02	021702	33	1967-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement.

1. Il faut consulter l'annuaire hydrologique 1994-1995 du ministère de l'Environnement pour connaître l'endroit exact de la station de mesure.

Note : Le ministère de l'Environnement ne possède aucune donnée quantitative pour la rivière Mitis.

2.2 Lacs

Le tableau qui suit présente les lacs les plus connus de la région avec leur superficie et leurs principales vocations ou utilisations. Plusieurs autres lacs sont présents dans la région. Pour connaître leurs caractéristiques, on peut consulter le ministère de l'Environnement.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lac	Superficie (km ²)	Vocation/Utilisation
Témiscouata	66,82	eau potable, pêche, activités récréotouristiques, réservoir
Matapédia	38,07	pêche, activités récréotouristiques
Mitis	18,64	pêche, réservoir
Squatec (Grand)	12,77	activités récréotouristiques, pêche
Long	9,97	activités récréotouristiques, pêche
Pohénégamook	8,94	activités récréotouristiques, pêche
Beau	7,72	pêche
Est (de l')	7,43	activités récréotouristiques, pêche
Touradi (Grand)	6,71	pêche
Mistigouèche	5,96	pêche, réservoir
Méruimticook	5,88	activités récréotouristiques, pêche
Baies (des)	5,70	pêche
Saint-Mathieu	4,51	activités récréotouristiques
Casault Matapédia	4,07	pêche

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, ministère de l'Environnement.

2.3 Barrages

Des 287 barrages érigés dans la région du Bas-Saint-Laurent, 59,2 % servent à des fins de villégiature et 70,1 % sont des propriétés privées. Pour plus de détails, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Environ une dizaine de barrages ont une hauteur de plus de 10 mètres. Hydro-Québec exploite les deux plus hauts dans le but de produire de l'électricité. Le premier, le barrage Mitis 2, sur la rivière Mitis, est d'une hauteur de 21 mètres. Le deuxième, du lac Mistigouèche, mesure près de 17 mètres. Un troisième ouvrage d'importance est situé à la sortie du lac Morin. Ce barrage de 16,3 mètres est géré par le ministère de l'Environnement et est utilisé principalement à des fins de production hydroélectrique et d'alimentation en eau industrielle.

Par ailleurs, Hydro-Québec exploite les deux barrages qui retiennent les plus grands volumes d'eau de la région. En effet, l'aménagement du barrage du lac Témiscouata retient un volume d'eau de 127 millions de mètres cubes d'eau. Ensuite, le barrage du lac Mitis a une retenue de 97 millions de mètres cubes d'eau.

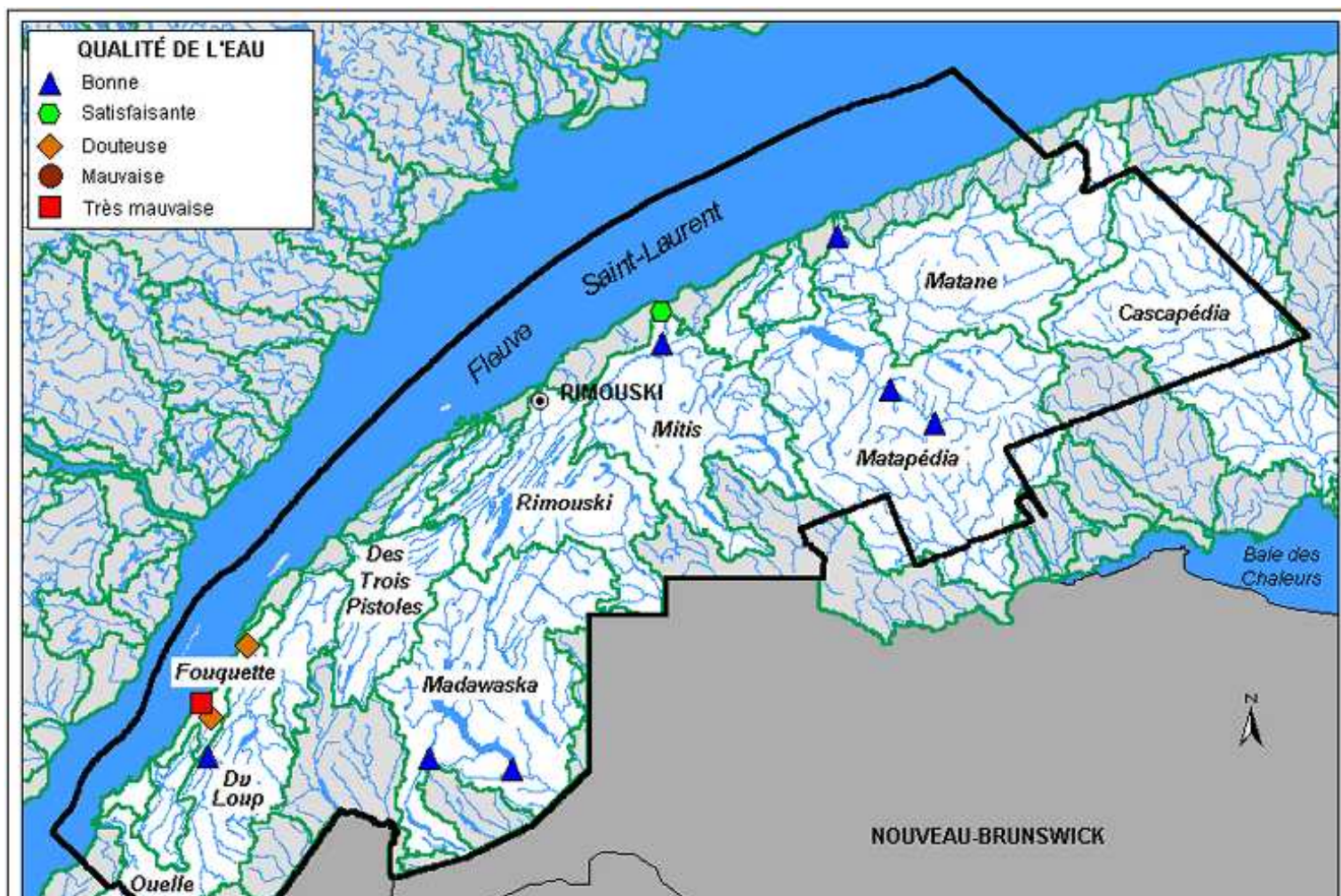


3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IOBP), qui intègre les neuf indicateurs suivants : azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrites et nitrates, phosphore total, saturation en oxygène et turbidité.

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région du Bas-Saint-Laurent





Note : L'effluent de la station d'épuration des eaux usées de la municipalité de Matane, qui compte plusieurs industries et une population de 12 364 habitants (recensement 1996, Statistique Canada), est situé en mer.

La qualité de l'eau d'une rivière est directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. Le tableau 3.1 qui suit présente les pressions de pollution les plus significatives pour les bassins des rivières de la région : la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordée à un réseau d'égouts et le pourcentage de cette même population qui est desservie par une station municipale d'épuration des eaux usées.

Les problématiques particulières sont présentées par bassin versant à la section 3.2. Une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région est incluse à la section 3.3.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie bass. vers. (embouch.) (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a./hec. cultivé)	Industries avec rejets au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par ³ :	
						un réseau d'égout (%)	une station d'épuration (%)
Ouelle	860	1,7	0,9	n.d.	5 510	n.d.	48,7
Fouquette	71	55,2	0,7	n.d.	2 405	49,9	49,9
du Loup	1 046	7,2	0,6	n.d.	4 978	n.d.	0
Verte	471	7,3	0,6	n.d.	2 091	n.d.	0
des Trois Pistoles	966	19,6	0,6	n.d.	8 768	n.d.	12,8
Madawaska	2 893	4,5	0,6	5	15 801	71,8	52,0
Rimouski	1 621	4,3	0,7	n.d.	37 041	n.d.	4,4
Mitis	1 812	10,1	0,7	0	7 907	54,9	21,4
Matapédia	3 833	5,8	0,6	n.d.	20 441	n.d.	49,9
Matane	1 692	3,1	0,6	0	17 461	80,6	80,6

1. Source : Dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996).

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau.

3. Source : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, une unité animale équivaut à une vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible.



3.2 Problématiques particulières liées à la qualité de l'eau

3.2.1 Fleuve Saint-Laurent

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, les dragages d'entretien des infrastructures portuaires entraînent parfois un rejet en eau libre de sédiments qui peuvent être contaminés par les métaux lourds. Le principal site de dragage est situé à Rivière-du-Loup.

3.2.2 Rivière Fouquette

La rivière Fouquette est un petit cours d'eau dont le bassin touche à quatre municipalités de la MRC Kamouraska. Son parcours de 25 km traverse un territoire à vocation agricole et d'exploitation de tourbe de sphaigne. Son régime hydrique a été fortement perturbé par de nombreux travaux de drainage qui visaient à évacuer rapidement les eaux vers l'estuaire du Saint-Laurent. Les conséquences furent une amplification des crues et des étiages de même qu'une réponse rapide du système à tout apport hydrique. La rivière Fouquette demeure l'un des trois seuls sites de reproduction de l'éperlan arc-en-ciel dans le sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

La mauvaise qualité de l'eau de la rivière provient surtout de l'effluent de la station d'épuration municipale de Saint-Alexandre. Cette dernière ne suffit plus à traiter les charges d'origine domestique et celles provenant d'une laiterie et d'un abattoir dont la production a fortement augmenté depuis la mise en service de la station. Au cours des dernières années, la laiterie a fait de gros efforts pour diminuer l'apport de phosphore à la source. Au niveau municipal, un projet est à l'étude pour modifier la station d'épuration afin d'y ajouter un système de déphosphatation. Enfin, l'abattoir expérimente un procédé qui lui permettrait de traiter séparément ses eaux usées.

3.3 Références des publications les plus récentes

LAFLAMME, D., 1999. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Madawaska, 1979 à 1998*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport en préparation.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Qualité des eaux de la rivière Matapédia, 1979-1993*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN950106, 8 p.

ROBITAILLE, P., 1999. *Qualité des eaux des rivières Mitis et Matane dans le Bas-Saint-Laurent et des rivières Sainte-Anne, York, Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle en Gaspésie, 1979 à 1997*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, Envirodoq EN990237, 50 p.

ROBITAILLE, P., 1995. *Qualité des eaux du bassin de la rivière Matapédia, 1979 à 1993*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques, rapport QE-95, Envirodoq EN950094, 44 p., 7 annexes.


SIMARD G. et R. DES ROSIERS, 1980. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche, 161 p.





Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Bas-Saint-Laurent (Région administrative 01)

[4. Portrait de l'eau souterraine](#)

[4.1 Usages](#)

[4.2 Problèmes de contamination](#)

[4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire](#)

[4.4 Références](#)

[5. Portrait municipal](#)

[5.1 Portrait général](#)

[5.2 Problématique spécifique](#)

[6. Portrait industriel](#)

[6.1 Portrait général](#)

[6.2 Problématiques spécifiques](#)

[7. Portrait agricole](#)

[8. Portrait faunique et récréo-touristique](#)

[8.1 Portrait faunique](#)

[8.2 Activités de contact avec l'eau](#)

[9. Initiatives locales](#)

[9.1 Projets en développement durable](#)

[9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale](#)

[9.3 Initiatives en gestion de rivières](#)

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Usages

Plus de 48 % de la population, soit environ 98 000 personnes, est alimentée par eau souterraine, dont près de 55 % est alimentée par des puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 4 900 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'information hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou dont les rapports ne sont pas encore saisis. On estime ainsi à environ 17 900 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région du Bas-Saint-Laurent compte deux usines qui embouteillent de l'eau. L'une est située dans la MRC Les Basques tandis que l'autre a sa place d'affaires dans la MRC Matane.

4.2 Problèmes de contamination

4.2.1 Secteur Sainte-Luce

À l'été 1997, une campagne d'échantillonnage des puits individuels de la municipalité de Sainte-Luce a permis d'identifier 24 puits où les concentrations en nitrates et nitrites dépassaient la norme de qualité pour la consommation (10 mg/l). Différentes interventions ont été menées par la municipalité, la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS), le ministère de l'Environnement et de la Faune et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour identifier les causes de contamination de chaque puits et pour proposer des mesures de corrections.

Les causes identifiées de contamination par les nitrates et les nitrites sont : l'installation septique déficiente, le bris dans la structure du puits, la fertilisation excessive des pelouses, l'épandage inapproprié d'engrais minéraux et d'engrais de ferme et l'entreposage de déjections animales à proximité des puits. Généralement, les puits de surface en milieux perméables sont plus affectés par ces activités.

L'implantation de porcheries dans ce secteur en 1996 et en 1997 a incité le milieu à se concerter et à mettre en place, au printemps 1997, un comité technique (Comité eau potable pour le secteur Sainte-Luce-Luceville) qui regroupe des représentants municipaux de même que les représentants du MAPAQ, de la RRSSS et du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec.

L'objectif du comité est de cerner les problèmes, d'identifier les sources de contamination, de tenter de trouver des solutions et d'élaborer des méthodes de prévention. De plus, le comité a identifié les cas problèmes et a procédé à plusieurs rencontres avec les résidents et les producteurs agricoles concernés. Ce travail de concertation a permis de régler un bon nombre de cas et le comité poursuit son travail dans ce sens. La dernière campagne d'échantillonnage réalisée à l'hiver 2000 a permis de constater que seulement 2 puits montrent maintenant des concentrations supérieures à 10 mg/l en nitrites et nitrates, ce qui représente une nette amélioration de la situation.

4.2.2 Secteur de L'Isle-Verte

La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où résident en permanence une quinzaine de familles, présente certains problèmes d'alimentation en eau potable. Plusieurs des captages souterrains sont de faible profondeur et sont exposés aux contaminations attribuables aux activités humaines. La faible zone de recharge des puits les rend également sensibles aux intrusions d'eau salée.

Un comité (Comité eau potable pour la municipalité de L'Isle-Verte) a été mis sur pied à la suite de la constatation de la présence d'un taux de nitrites et de nitrates anormalement élevé dans les puits individuels de résidents du secteur du rang II Est. Le comité, formé de représentants du ministère de

l'Environnement, du MAPAQ, de la RRSSS, de la municipalité, d'un représentant des citoyens et d'un représentant de l'industrie porcine, a comme objectif de suivre l'évolution des taux de nitrites et de nitrates par l'échantillonnage périodique de l'eau des puits et de favoriser la mise en place de mesures agronomiques et environnementales pouvant réduire la teneur en nitrites et en nitrates de ces puits.

4.3 Gestion des eaux souterraines et aménagement du territoire

Les autorisations délivrées en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) constituent le moyen, actuellement à la disposition du ministère de l'Environnement pour vérifier a priori l'effet potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'effectuer des captages d'importance.

L'établissement d'un ouvrage de captage d'eau souterraine d'importance sur le territoire de la municipalité de Saint-Modeste, destiné à approvisionner en eau potable la municipalité de Rivière-du-Loup, a suscité des craintes de la part d'usagers dans le voisinage. Toutefois, à l'intérieur du processus d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi, il a pu être démontré de façon satisfaisante que le projet n'affecte pas ces mêmes usagers. Par ailleurs, la Ville de Rivière-du-Loup s'est engagée à réparer tout préjudice qui découlerait de l'exploitation de son ouvrage de captage.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable (c'est-à-dire la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de cette aire) n'a pas été généralisée dans le passé de la part des municipalités. Nombre de municipalités se limitent à ce jour à la délimitation d'un périmètre de protection de 30 mètres autour de leurs ouvrages de captage d'eau souterraine. Cependant, depuis 1996, le ministère de l'Environnement exige, en vertu de la Directive 001 portant sur le captage et la distribution de l'eau, l'identification des périmètres de protection pour ces projets de captage et recommande l'adoption d'une réglementation visant à régir les usages des eaux souterraines sur le territoire et les activités qui en influencent la qualité.

4.4 Références

BEAUMIER, M., F. KIROUAC et M. LEDUC, 1994. BADGEQ en totalité sur support digital, Québec, Ministère des Ressources naturelles.

LALONDE J.P., M. PELLETIER et N. CHOUINARD, 1984. *Atlas géochimique des eaux souterraines de la région du Bas-Saint-Laurent*, Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, 41 p. et cartes

McCORMACK R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution – Région de Rivière-du-Loup–Trois-Pistoles*.

McCORMACK R., 1978. *Hydrogéologie de Rivière-du-Loup–Trois-Pistoles, rapport H.G.–10*, Québec, Ministère des Richesses naturelles, 49 p.

McCORMACK R., 1973. *Levé hydrogéologique–Rivière-du-Loup, rapport H.G.P.–7*, Québec, Ministère des Richesses naturelles, 40 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1995. *Guide sur les périmètres de protection autour des ouvrages de captage d'eau souterraine*, Les Publications du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1984. *Directive no 001 – Captage et distribution de l'eau*, Québec, Ministère de l'Environnement.

SIMARD G. et R. DES ROSIERS, 1980. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G. -13*, Québec, Ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche, 161 p.



5. Portrait municipal

5.1 Portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région du Bas-Saint-Laurent compte 86 réseaux municipaux d'eau potable qui desservent 150 089 habitants dans 82 municipalités. De ces réseaux, 47 possèdent un système de traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). On trouve également sur le territoire de la région du Bas-Saint-Laurent 17 réseaux privés d'eau potable qui desservent 2 143 habitants.

On estime que 51,8 % de la population est alimentée par eau de surface et que 48,2 % est alimentée par eau souterraine. De ce dernier pourcentage, environ 45,2 % de la population est alimentée par des réseaux municipaux et 54,8 % par des puits individuels.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, 73 % de la population était raccordée à un réseau d'égouts municipal en 1999. Le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ) et le *Programme d'assainissement des eaux municipales* (PADEM) ont permis l'investissement par le gouvernement du Québec et les municipalités de plus de 222 millions de dollars pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 91 % de la population de la région raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématique spécifique

5.2.1 Trihalométhanes dans les réseaux d'aqueduc alimentés par de l'eau de surface

Les réseaux de 13 municipalités, alimentés par eau de surface, ont fait l'objet d'un suivi des trihalométhanes (THM) et de quelques paramètres indicateurs. Des échantillons ont été prélevés du mois d'octobre 1996 au mois d'août 1997, et ce, à chacune des saisons. Les résultats indiquent que la recommandation canadienne des THM est très difficile à respecter pour quatre de ces petits réseaux lorsqu'une chloration y est effectuée et que l'eau brute est riche en matières organiques.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, entre autres la présence de sources de contamination organique, de tourbières et de marécages. Soulignons que certains lacs de faible superficie et certaines rivières présentent ce genre de problématique.



6. Portrait industriel

6.1 Portrait général

6.1.1 Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières ainsi que par des tourbières. De façon générale, l'exploitation des carrières et des sablières a un effet sur l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas où le matériel exploité est situé sous le niveau cette nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les normes prévues au *Règlement sur les carrières et sablières* (c. Q-2, r. 2).

6.1.2 Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, parmi quelque 350 établissements industriels et manufacturiers de la région du Bas-Saint-Laurent, environ 85 % comptent moins de 50 employés. De ce nombre, le ministère de l'Environnement a compté, en 1995, 49 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de causer directement ou indirectement des dommages significatifs à l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques de ces 49 établissements, répartis en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). On remarque que 24 établissements, soit près de 50 %, sont raccordés à un réseau d'égouts municipal et que les effluents de 19 de ces établissements sont traités dans une station d'épuration municipale.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre par le gouvernement en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel, adoption de règlements dans deux secteurs industriels, soit le secteur des pâtes et papiers et celui du raffinage du pétrole, réalisation de programmes d'intervention spécifiques tels que le *Programme d'assainissement des eaux du Québec* (PAEQ), le *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL/SLV 2000) et, depuis peu, le *Programme de réduction des rejets industriels* (PRRI). Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, de plus en plus, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER) tout en tenant compte de la meilleure technologie disponible et économiquement acceptable. Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements régissant les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de la situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Il a déterminé le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex. : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser et le nombre de ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés comme terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles

d'assurer le respect des normes réglementaires et de toute autre exigence établie en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), et ceci à la date visée.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement, réalisée en 1995, pour les industries de la région du Bas-Saint-Laurent. Les grandes et moyennes entreprises des secteurs des pâtes et papiers, de la métallurgie et de la transformation du métal avaient réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. Dans le cas des petites et moyennes entreprises, concentrées notamment dans le secteur agroalimentaire, le taux d'assainissement observé en 1995 était plus faible. Toutefois, une partie de ces entreprises étaient raccordées à un réseau d'égouts municipal relié à une station d'épuration permettant ainsi d'assurer le traitement de plusieurs types de contaminants. Depuis 1995, plusieurs établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé.

Parmi les industries répertoriées dans la région du Bas-Saint-Laurent, ce sont les fabriques de pâtes et papiers qui ont les volumes de rejets les plus importants et qui sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leurs points de captage et de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées de procédé. Ces entreprises sont assujetties à des normes sectorielles de rejets, en vertu du *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (c. Q-2, r. 12.1). Leurs eaux usées ne sont rejetées dans l'environnement qu'après un traitement, ce qui en diminue considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, en vertu de la section IV.2 relative à l'attestation d'assainissement dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) et du *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel* (c. Q-2, r. 1.01), ces entreprises devront élaborer et appliquer progressivement des plans d'assainissement afin de respecter des normes supplémentaires basées sur le milieu récepteur. Elles auront aussi une incitation économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement, en raison de la redevance relative à la pollution imposée par le règlement. Cette redevance prendra effet après la délivrance des premières attestations d'assainissement. Le calcul de la redevance est établi en fonction des quantités de contaminants rejetés et non en fonction des volumes d'eau prélevés ou rejetés. Il n'y a donc pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisé.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des cinq fabriques de pâtes et papiers du Bas-Saint-Laurent

Établissement industriel Municipalité	Point de captage	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m ³ /jour 1996	Type de traitement des eaux usées de procédé
Emballages Smurfit-Stone Canada inc. MATANE	Rivière Matane	Fleuve Saint-Laurent	4 860	Décanteur primaire
Tembec Matane inc. MATANE	Rivière Matane	Fleuve Saint-Laurent	13 118	Traitement biologique

F.F. Soucy inc. RIVIÈRE-DU-LOUP	Rivière du Loup	Rivière du Loup	4 905	Traitement biologique
Norampac inc. – Div. Cabano (avant : Papier Cascades Cabano inc.) CABANO	Lac Témiscouata	Rivière Cabano	10 459	Traitement biologique
Pâte Mohawk Itée SAINT-ANTONIN	Rivière du Loup	Rivière du Loup	1 780	Aucun

6.1.3 Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et les services. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.1.4 Installations portuaires

Plusieurs installations portuaires s'étendent le long du Saint-Laurent dans la région du Bas-Saint-Laurent. On y trouve les ports de Gros-Cacouna, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles, Rimouski, Matane et Les Méchins. Le transbordement de matières premières, les réparations et l'entretien de navires ainsi que le transport de passagers par des traversiers constituent les principales activités.

6.2 Problématiques spécifiques

6.2.1 Tourbières

Dans le Bas-Saint-Laurent, l'exploitation des tourbières constitue une activité économique importante, qui connaît son plein potentiel surtout durant la période estivale. Les débouchés pour ce type d'industrie sont en relation avec les marchés extérieurs.

Au plan environnemental, l'exploitation des tourbières génère, entre autres, des poussières dans l'atmosphère et des matières en suspension dans l'eau. Également, cette activité entraîne une diminution du couvert végétal ainsi qu'une perte d'habitats. En rapport avec les milieux hydriques, les réseaux de drainage abaissent la nappe phréatique dans les tourbières et accélèrent l'écoulement des eaux.

6.2.2 Scieries

On compte, dans la région du Bas-Saint-Laurent, de nombreuses scieries (environ 130). L'implantation de plusieurs d'entre elles à proximité des cours d'eau amène une problématique particulière au point de vue de la dégradation de rives ainsi que de la qualité de l'eau.



7. Portrait agricole

7.1 Portrait général

En 1996, la région du Bas-Saint-Laurent regroupait 6,9 % des fermes et 9 %

des superficies cultivées du Québec. Les sols des basses-terres côtières du fleuve Saint-Laurent constituent les premiers niveaux de loam sableux et bien drainé. Dans les niveaux intermédiaires, on trouve des sables loameux ou graveleux alors qu'au troisième niveau, sur le plateau des Appalaches, les sols sont plus riches en limons, mais également plus pierreux. Le climat convient bien aux cultures de zones tempérées froides.

L'importance de l'agriculture dans la région du Bas-Saint-Laurent se traduisait, en 1996, par 2 482 fermes occupant 15,6 % du territoire (incluant les boisés) et 7,3 % des terres en culture. On y trouvait un cheptel de 273 467 animaux, dont 123 760 bovins, 63 343 volailles, 44 718 ovins et 41 464 porcs. La superficie cultivée et drainée était de 1 628 km², dont 0,4 % était irriguée (voir tableau A.5 en annexe).

La production porcine est en expansion dans la région avec une cinquantaine d'entreprises. De plus, l'acériculture connaît, depuis 5 ans, un développement accéléré (400 producteurs).



8. Portrait faunique et récréotouristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

Les espèces d'intérêt sportif qui peuplent les lacs et les rivières de la région du Bas-Saint-Laurent sont en grande majorité des salmonidés, soit le saumon atlantique, l'omble de fontaine et le touladi.

L'enquête sur la pêche sportive réalisée conjointement avec Pêches et Océans Canada nous révèle qu'en 1995, près de 48 000 pêcheurs pratiquaient cette activité dans le Bas-Saint-Laurent, réalisant ainsi 330 000 jours de pêche. La récolte de l'omble de fontaine constitue la raison première de la pratique de cette activité.

Le territoire forestier couvre 85,6 % de la superficie de la région du Bas-Saint-Laurent. Un réseau étendu de chemins forestiers sillonne ce territoire et nécessite la construction et l'entretien de nombreux ponts et ponceaux pour traverser les cours d'eau. Les suivis effectués sur le terrain par les agents de protection de la faune de la Société de la faune et des parcs du Québec et le personnel technique du ministère des Ressources naturelles ont permis de constater que des problèmes subsistent quant à la conformité de ces installations avec les normes du *Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier* (RNI, adopté en 1988 et modifié en 1993 et en 1996). Les principales lacunes constatées concernent surtout l'enfouissement insuffisant des ponceaux ainsi que le manque de stabilisation des talus dans les 20 mètres de l'ouvrage. L'érosion qui s'ensuit peut avoir un impact important sur l'habitat du poisson en favorisant le colmatage des frayères situées en aval et aussi en empêchant la libre circulation des poissons par la création d'un seuil infranchissable au niveau de l'infrastructure. La Société de la faune et des parcs du Québec et le ministère des Ressources naturelles concertent leurs efforts en vue de sensibiliser davantage l'industrie forestière à l'importance de protéger les cours d'eau.

Omble de fontaine

L'omble de fontaine est l'espèce la plus populaire dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cette espèce se trouve à peu près partout sur le territoire. La pêche de

l'omble de fontaine, en plus de représenter l'une des activités d'exploitation de la faune la plus populaire, constitue la partie la plus importante en termes de revenus pour les territoires structurés. En se fiant aux statistiques de récolte et de fréquentation, la pêche dans les territoires structurés a généré une activité économique directe de 2 millions de dollars annuellement. Quant à la zone publique libre, outre la réglementation, la Société de la faune et des parcs du Québec, en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec et de divers partenaires, participe à des ensemencements sur les plans d'eau les plus accessibles conformément au programme « *Pêche en ville* ».

Les principales menaces pour le développement des populations de cette espèce sont les modifications des habitats, principalement près des régions habitées, et l'introduction d'espèces compétitrices telles que : le meunier noir, la barbotte brune et la perchaude.

Saumon atlantique

En raison de la convoitise dont il fait l'objet, de sa renommée mondiale et de sa présence dans neuf rivières de la région, le saumon atlantique est sans contredit une espèce très importante dans le Bas-Saint-Laurent. Actuellement, la montaison annuelle dans les rivières se chiffre à plus de 10 000 saumons alors que la pratique de la pêche sportive génère 17 000 jours de pêche annuellement. Dans le but d'atteindre le nombre de reproducteurs nécessaires pour garantir une production optimale de chacune de nos rivières à saumon, la Société de la faune et des parcs du Québec s'assure de l'application de la réglementation, effectue des ensemencements et met en œuvre des projets d'aménagement.

Les dépenses encourues par les pêcheurs sportifs pour la pratique de la pêche au saumon dans les rivières du Bas-Saint-Laurent s'élèvent annuellement à près de 4 millions de dollars.

Touladi

Le touladi est présent à l'intérieur de 16 plans d'eau du Bas-Saint-Laurent. Ce sont pour la plupart des grands plans d'eau profonds localisés surtout à l'extérieur des territoires structurés, dont les deux plus importants sont les lacs Témiscouata et Matapédia.

Pour faire suite au bilan de l'exploitation du touladi, force est d'admettre que les populations du Bas-Saint-Laurent sont surexploitées sur près de 92 % de la surface totale des lacs à touladi de la région. On fait également le même constat pour l'ensemble du sud de la province. Il est prioritaire de rétablir le niveau des populations de cette espèce en appliquant les mesures prévues à la réglementation et en effectuant des ensemencements. Ces mesures sont l'implantation d'une gamme de taille protégée de 35 à 50 cm de longueur, la réduction de la limite quotidienne de prise de trois à deux et la fermeture de la pêche d'hiver. Les pêcheurs doivent obligatoirement remettre à l'eau indemnes, les touladis dont la longueur se situe à l'intérieur de la gamme de taille. Cette mesure, en vigueur depuis 1993, n'est cependant pas appliquée dans les ZEC, les pourvoiries à droits exclusifs ainsi que dans la Seigneurie du Lac-Métis, compte tenu du bon état des populations en présence et du fait que des contingents annuels sont fixés sur les plans d'eau de ces territoires.

Parallèlement à ces mesures, la Société de la faune et des parcs du Québec a instauré un plan régional d'ensemencement pour repeupler les lacs à touladi. Le plan est échelonné jusqu'à l'an 2010 et, au plus fort du programme, près de 50 000 jeunes touladis de 1 an seront ensemencés annuellement dans les lacs du Bas-Saint-Laurent.

8.1.2 Pêche commerciale

Les espèces visées par la pêche commerciale sur le Saint-Laurent sont régies par deux juridictions : les espèces halophiles (celles réalisant tout leur cycle vital en eau salée) sont sous juridiction fédérale tandis que les espèces dulcicoles, anadromes et catadromes sont sous la juridiction du Québec. Dans le Bas-Saint-Laurent, les espèces anadromes et catadromes exploitées sont : l'esturgeon noir, l'éperlan arc-en-ciel, l'anguille d'Amérique, le poulamon atlantique et l'aloise savoureuse.

Esturgeon noir

L'exploitation de l'esturgeon noir a lieu dans les MRC Kamouraska, de Rivière-du-Loup et de Les Basques par 24 détenteurs de permis de pêche commerciale. Cette pêche est contingentée à 1 650 poissons annuellement, avec des débarquements variant entre 8 et 18 tonnes par saison. La population d'esturgeons noirs de l'estuaire fait l'objet d'un suivi en raison de sa vulnérabilité.

Éperlan arc-en-ciel

Quatorze détenteurs de permis de pêche, localisés majoritairement entre Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles, se partagent l'exploitation de l'éperlan arc-en-ciel. Les débarquements oscillent entre 3 et 5 tonnes annuellement, ce qui est inférieur à ce qu'ils étaient auparavant (40 à 60 t.m./an). La pêche sportive sur les quais durant l'été et sur la glace génère annuellement des captures évaluées entre 6 et 10 tonnes. La faible abondance de ce poisson est reliée à la désertion des frayères de la région, en raison de leur détérioration.

Anguille d'Amérique

L'anguille d'Amérique constitue l'espèce dont l'exploitation est la plus importante dans la région du Bas-Saint-Laurent. Les 64 détenteurs de permis de pêche capturent annuellement entre 110 et 130 tonnes de cette espèce, laquelle pêche est écoulée essentiellement sur les marchés d'exportation d'Europe du Nord. Son exploitation est majoritairement concentrée dans les MRC Kamouraska et de Rivière-du-Loup. Il est estimé que 250 personnes tirent un revenu de cette pêche dans la région. La ressource est cependant en déclin et on observe déjà l'abandon de la pêche dans les secteurs où les captures sont moins abondantes.

Poulamon atlantique

En raison du peu de marché qu'elle suscite, cette espèce est peu exploitée. Les débarquements varient entre de 1 et 2 tonnes annuellement et sont essentiellement constitués de captures accessoires réalisées lors de la pêche de l'anguille.

Aloise savoureuse

Trente-trois filets sont autorisés pour la capture de cette espèce en région. Les débarquements oscillent autour de 1 tonne annuellement. La ressource a beaucoup diminué et la demande sur les marchés est très faible.

8.2 Activités de contact avec l'eau

Les bassins hydrographiques de la région du Bas-Saint-Laurent se drainent soit vers le fleuve Saint-Laurent, soit vers les plans d'eau du Nouveau-Brunswick ou de la Baie-des-Chaleurs. Pour les bassins drainés au fleuve, en partant de l'amont vers l'aval, nous passons d'un territoire montagneux, forestier et

relativement peu peuplé à une bande de territoire agricole avec des agglomérations plus importantes. On trouve donc à l'intérieur des terres une qualité d'eau qui permet la pêche, la villégiature, la baignade et le canotage. Ce secteur montagneux englobe également de nombreux lacs accessibles à la pratique de presque toute la panoplie des activités aquatiques. En général, la pratique d'activités diminue lorsqu'on s'approche des embouchures de rivières en raison d'une intensification de la pollution.

Au fleuve, un grand nombre d'activités sont pratiquées en différents endroits. Le kayak de mer, la planche à voile, la navigation de plaisance, la chasse à la sauvagine et la pêche constituent les principales activités. Plusieurs municipalités offrent des infrastructures telles que des quais, des jetées ou des marinas qui favorisent ces activités récréatives. La politique fédérale visant à se départir de la plupart des infrastructures comme les quais résulte en une diminution draconienne des sites accessibles aux petites embarcations. La baignade se pratique à l'occasion dans les baies. L'avancement des programmes d'assainissement des eaux usées municipales et industrielles devrait permettre la récupération de certaines plages.

Les bassins qui se drainent vers les plans d'eau du Nouveau-Brunswick ou de la Baie-des-Chaleurs sont moins agricoles; l'industrie forestière domine. Il s'y trouve davantage de grands lacs (Pohénégamook, Squatec, Témiscouata, Matapédia) et de grandes rivières à saumon (Patapédia, Matapédia). Cette partie de la région du Bas-Saint-Laurent est très favorable à la pêche, au canotage et à la baignade dans les rivières et à toutes les activités aquatiques sur les lacs de bonne dimension; plusieurs infrastructures récréotouristiques sont déjà en place sur ces lacs.

Pour l'ensemble du territoire, ajoutons la présence de plusieurs ZEC et de grandes réserves fauniques qui favorisent, entre autres activités, celle de la pêche.



9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

Dans la version présommet du répertoire intitulé « *400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec* », réalisé à l'occasion de l'ÉcoSommet 96, les projets qui ont un rapport avec les thèmes « lacs et cours d'eau » et « faune aquatique » de la région du Bas-Saint-Laurent ont été consultés afin de faire ressortir ceux qui sont rattachés au développement durable. Ces projets figurent au tableau A.6 en annexe et présentent les promoteurs et les partenaires.

Le répertoire des réussites (400 projets), produit par le personnel d'ÉcoSommet, est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables de consultation thématiques panquébécoises, qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 présente les différents projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale, en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1 : Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région du Bas-Saint-Laurent

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure (janvier 2000)
Dragage du chenal de l'estuaire de la rivière du Bic par le Comité de libre accès à la mer inc. (C.L.A.M. inc.)	Projet de surcreusement du chenal de l'estuaire de la rivière du Bic pour augmenter l'accessibilité de la Marina du Bic.	Étude d'impact (projet actuellement suspendu)
Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup pour une période de 25 ans	Programme visant le dragage d'environ 30 000 m ² annuellement dans le but de maintenir une profondeur de 5 mètres pour le quai de la Société des traversiers du Québec	Étude d'impact

9.3 Initiatives en gestion de rivières

Au 1^{er} juin 1998, la région du Bas-Saint-Laurent comptait huit organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, en association ou en comité et qui se sont donné des mandats de protection, de restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur les noms et les mandats de chacun de ces organismes, on peut consulter le tableau A.7 en annexe.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |

| [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)



Portrait régional de l'eau

Bas-Saint-Laurent (Région administrative 01)

Annexes :

- Tableau A.1 : [Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires](#)
- Tableau A.2 : [Type d'alimentation en eau de consommation par MRC](#)
- Tableau A.3 : [Gestion des eaux usées par réseau par MRC](#)
- Tableau A.4 : [Portrait industriel par secteur d'activité](#)
- Tableau A.5 : [Portrait agricole par MRC](#)
- Tableau A.6 : [Projets en développement durable \(ÉcoSommet 96\)](#)
- Tableau A.7 : [Renseignements administratifs sur les organismes de rivières](#)

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, de leur utilisation et des propriétaires

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	3	1,0
Contrôle des inondations	2	0,7
Étang	0	0,0
Faune	15	5,2
Hydroélectricité	14	4,9
Pisciculture	39	13,6
Prise d'eau	21	7,3
Régularisation	3	1,0
Réserve incendie	0	0,0
Site historique	2	0,7
Villégiature	170	59,2
Autres	14	4,9
Inconnue	4	1,4
TOTAL DE LA RÉGION	287	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	22	7,7

Hydro-Québec	10	3,5
Municipal	25	8,7
Privé (individu et association de lacs)	179	62,4
Public	32	11,1
Public - Ministère de l'Environnement	18	6,3
Orphelin	1	0,3
TOTAL DE LA RÉGION	287	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire de terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 relevant les barrages d'une hauteur de un mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement du Québec.



Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE ¹			TYPE D'ALIMENTATION EN EAU ^{2, 3}					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (population)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuel	
						Population	%	Population	%
Kamouraska (14)	12 (13 408 habitants)	13	7	5 422	23,9	7 986	35,1	9 320	41,0
La Matapédia (07)	12 (14 147 habitants)	12	6	4 323	20,9	9 824	47,5	6 519	31,6
La Mitis (09)	12 (16 894 habitants)	12	9	10 200	51,4	6 694	33,8	2 938	14,8
Les Basques (11)	7 (8 175 habitants)	7	3	1 600	15,7	6 575	64,4	2 029	19,9
Matane (08)	9 (18 955 habitants)	9	7	17 830	75,2	1 125	4,7	4 768	20,1
Rimouski-Neigette (10)	9 (41 831 habitants)	11	6	38 386	73,4	3 445	6,6	19 463	20,0
Rivière-du-Loup (12)	10 (22 614 habitants)	11	4	18 742	59,3	3 872	12,3	8 971	28,4

Témiscouata (13)	11 (14 065 habitants)	11	5	9 150	40,0	4 915	21,5	8 792	38,5
TOTAL DE LA RÉGION	82 (150 089 habitants)	86	47	105 653	51,8	44 436	21,8	53 800	26,4

1. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.
2. Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.
3. La population des MRC et de la région servant au calcul exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

Source : Système informatisé sur l'eau potable municipale du ministère de l'Environnement du Québec (données d'avril 2000).



Tableau A.3 : Gestion des eaux usées par réseau par MRC

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

MRC (code)	Nombre de municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31-12-99 ²		Investissements (PAEQ et PADEM) ³
		Population	% ¹	Population	%	
Kamouraska (14)	12	14 589	63	13 050	89	18 113 167 \$
La Matapédia (07)	12	12 239	59	11 319	92	27 841 302 \$
La Mitis (09)	12	14 515	72	11 876	82	18 865 127 \$
Les Basques (11)	7	7 075	69	5 501	78	7 830 968 \$
Matane (08)	10	17 000	72	14 299	84	25 212 671 \$
Rimouski-Neigette (10)	11	45 963	87	45 746	99	69 173 944 \$
Rivière-du-Loup (12)	8	22 434	70	20 250	90	37 414 387 \$
Témiscouata (13)	11	15 810	68	14 901	94	18 067 361 \$
TOTAL DE LA RÉGION	83	149 625	73	136 942	91	222 518 927 \$

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Réseaux en construction et en exploitation au 31-12-99.
3. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec.
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales.

Référence : Banque du ministère des Affaires municipales et de la Métropole 31-12-99.



Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Nombre d'industries qui ont des rejets d'eaux usées significatifs¹ et taux d'assainissement en 1995 (%)²

- Répartition selon les secteurs industriels et la taille des entreprises -

SECTEUR	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	1 (100 %)	4 (100 %)	0	5 (100 %)
Métallurgie primaire	0	2 (100 %)	0	2 (100 %)
Chimie	0	0	3 (0 %)	3 (0 %)
Transformation du métal	1 (100 %)	0	3 (33 %)	4 (50 %)
Agroalimentaire	0	6 (67 %)	14 (36 %)	20 (45 %)
Textile	0	1 (0 %)	2 (100 %)	3 (67 %)
Transformation du bois ³	0	6 (33 %)	2 (0 %)	8 (25 %)
Industries diverses	0	1 (0 %)	3 (100 %)	4 (75 %)
TOTAL	2 (100 %)	20 (60 %)	27 (41 %)	49

- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille des entreprises -

LIEU DE REJET	Grandes entreprises (> 250 e)	Moyennes entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	1 (100 %)	10 (70 %)	13 (69 %)	24 ⁴ (71 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	1 (100 %)	5 (80 %)	2 (0 %)	8 (63 %)
Environnement (installations septiques)	0	5 (20 %)	12 (17 %)	17 (18 %)
TOTAL	2 (100 %)	20 (60 %)	27 (41 %)	49

1. Industries qui ont des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries qui génèrent des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement traitées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou qui sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de systèmes de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égout municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de systèmes de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détail.
4. Les eaux usées de 19 de ces 24 entreprises étaient traitées dans une station d'épuration municipale en service en 1995.

Référence : Adapté de « 25 ans d'assainissement des eaux usées industrielles au Québec : un bilan », Ministère de l'Environnement, 1999.



Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

MRC (code)	Superficie des fermes par MRC (%)	Nombre de fermes	Cheptel (nombre d'animaux)				Superficie (km ²)				
			volailles	bovins	porcins	ovins	cultivée et drainée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
Kamouraska (14)	22,8	518	1 212	29 074	23 669	4 207	304,99	0,57	107,44	148,38	60,27
La Matapédia (07)	9,9	259	496	16 158	2 408	4 053	210,18	1,30	114,05	76,14	32,86
La Mitis (09)	19,7	321	878	15 560	n.d.	15 512	231,84	2,05	95,88	83,21	30,24
Les Basques (11)	31,3	240	137	10 483	10 409	3 082	153,91	0,96	73,10	59,95	43,66
Matane (08)	8,5	171	3 143	9 554	1 356	3 709	136,10	0,18	48,84	41,49	17,42
Rimouski-Neigette (10)	13,8	296	302	13 718	n.d.	9 723	188,43	0,31	89,29	88,02	37,60
Rivière-du-Loup (12)	33,2	310	55 912	16 345	3 622	2 893	238,43	2,08	109,70	89,03	59,45
Témiscouata (13)	13,9	367	1 263	12 868	n.d.	1 539	164,14	0,03	63,84	140,42	26,76
TOTAL DE LA RÉGION	15,6	2 482	63 343	123 760	41 464	44 718	1 628	7	702	727	308

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface, par injection ou les deux); par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.
2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et de fongicides; par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

n.d : non disponible.

Références :

- a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (données de 1996).
- b. *Répertoire des municipalités du Québec*, 1998.



Tableau A.6 : Projets en développement durable (ÉcoSommet 96)

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Projet	Promoteur	Partenaires
Sentier le Petit Témis (Gestion d'un parc linéaire et aménagements de cours d'eau)	Société d'aménagement de la Rivière Madawaska et du Lac Témiscouata	<ul style="list-style-type: none"> • Nil
Société d'écologie de la batture du Kamouraska (SEBKA) (Gestion et protection des battures)	SEBKA	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalité de Saint-André-de-Kamouraska

Société de conservation de la baie de L'Isle-Verte (SCOBIV) (Gestion et protection d'un milieu humide)	SCOBIV	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernement du Canada (réserve) Diverses instances locales, provinciales, internationales
Société DUVETNOR Itée (Achat d'îles sur le fleuve et protection des habitats)	DUVETNOR	<ul style="list-style-type: none"> Nil

Référence : *ÉcoSommet 96, QUATRE CENTS RÉUSSITES en développement durable qui ont transformé le Québec*, Gouvernement du Québec, Envirodoq EN970007.



Tableau A.7 : Renseignements administratifs sur les organismes de rivières

Région du Bas-Saint-Laurent (01)

Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Fouquette	Comité de bassin de la rivière Fouquette.	223 rang Est Saint-André-de-Kamoursaska (Québec) G0L 2H0	Améliorer la qualité de l'eau de la rivière Fouquette par une approche de gestion intégrée des ressources du bassin versant.
Kedgwick	Pourvoirie Le Chasseur inc.	1291, avenue Bourg-Royal Charlesbourg (Québec) G2L 1X8	Gestion de la pêche sportive du saumon sur la rivière Kedgwick. Pourvoirie avec droits exclusifs.
Madawaska	Société d'aménagement de la Rivière-Madawaska et du Lac-Témiscouata inc.	656, 6 ^e Rue C.P. 190 Dégelis (Québec) G5T 1Y1	Protection des rives, récupération du bois de pulpe, aménagement de sentiers et stabilisation des berges. Aménagement de l'habitat du poisson, d'une piste cyclable, de sites ornithologiques et historiques et création d'un parc urbain.
Matane	Société de gestion de la Rivière-Matane inc.	235, avenue Saint-Jérôme, local 101 Matane (Québec) G4W 3A7	Gestion de la ZEC-saumon de la Rivière-Matane.
Matapédia, Patapédia et Causapsal	Corporation de gestion des Rivières-Matapédia-et-Patapédia	53 B, rue Saint-Jacques Sud Causapsal (Québec) G0J 1J0	Gestion de la réserve faunique des Rivières-Matapédia-et-Patapédia et gestion de la rivière Causapsal.

Mitis	Corporation de gestion de la pêche sportive de la Rivière-Mitis inc.	Case postale 751 Mont-Joli (Québec) G5H 3Z2	Gestion de la ZEC-saumon de la Rivière-Mitis.
Ouelle	Société de gestion de la faune de Kamouraska inc.	1642, rue de la Ferme La Pocatière (Québec) GOR 1Z0	Gestion de la ressource saumon et des activités de pêche au saumon sur la rivière Ouelle.
Rimouski	Association des pêcheurs sportifs de saumon de la Rivière-Rimouski	Case postale 454 Rimouski (Québec) G5L 7C5	Gestion de la ZEC-saumon de la Rivière-Rimouski.

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998.



Dernière mise à jour : 2003-10-24

| [Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Courrier](#) | [Quoi de neuf?](#) | [Sites d'intérêt](#) | [Recherche](#) | [Où trouver?](#) |
 | [Politique de confidentialité](#) | [Réalisation du site](#) | [À propos du site](#) |

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2002](#)